

---

Adresse de la société de Fontenay-le-Peuple (Vendée), lors de la séance du 16 vendémiaire an III (7 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société de Fontenay-le-Peuple (Vendée), lors de la séance du 16 vendémiaire an III (7 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 372-373;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1994\\_num\\_98\\_1\\_17223\\_t1\\_0372\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17223_t1_0372_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

compte à la Convention nationale du civisme qui anime les citoyens de son arrondissement; il annonce que, malgré la stérilité du sol en matières salpêtriques, il a recueilli, par le moyen des plantes stériles, 12 000 livres de salpêtre qui sont dues au zèle et aux efforts de ses concitoyens, et que la vente des domaines nationaux, pendant toute l'année, s'élève à 326 505 L, sur estimation de 120 305 L 4 s. 10 d.; et celle des biens d'émigrés à 4 115 750 L, sur estimation de 2 096 092 L 19 s.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances, section de l'aliénation (57).

### 39

L'agent national provisoire du district du Coiron, département de l'Ardèche, écrit à la Convention nationale qu'il ne reste plus dans ce district aucun vestige du fanatisme ni de la superstition, qu'il n'y règne d'autre culte que celui de la raison, et que ce grand changement s'est opéré par la seule persuasion et sans la moindre ombre de contrainte; il annonce l'envoi de l'argenterie des ci-devant églises de son arrondissement, qui se monte à 148 marcs 3 onces un gros et demi; plus, 75 marcs 5 onces de galons en étoffes tissées en or ou en argent, 4 gros et demi de fil d'argent doré provenant d'un émigré, 5 croix dites de Saint-Louis, et 160 marcs de faux galons.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Revenus nationaux (58).

### 40

L'agent national du district de Florac, département de la Lozère, adresse à la Convention nationale un état de ventes de biens d'émigrés, duquel il résulte qu'il en a été vendu dans son arrondissement, depuis le mois de pluviôse jusqu'au 30 thermidor, pour la somme de 692 680 L, sur estimation de 351 233 L.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances, section de l'aliénation (59).

### 41

La société populaire de Vouvray, département d'Indre-et-Loire, exprime à la Convention nationale l'indignation que lui a causé l'assassinat commis sur le représentant du peuple Tallien; elle jure de n'obéir qu'à elle, et de n'exécuter que ce qui peut être conforme à ses décrets.

Mention honorable, insertion au bulletin (60).

[La société populaire républicaine de Vouvray à la Convention nationale, s. d.] (61)

Représentans du peuple,

Des ruisseaux de sang coulant de toutes parts n'étoient donc pas assez pour le monstre que vous avez immolé à la vengeance publique le dix thermidor! aidé par ses infâmes satellites, il lui falloit encore une victime, d'autant plus digne de ses atrocités, qu'elle étoit précieuse pour la République. Le génie de la France, veillant sans cesse sur nos destinées, en a jugé autrement. Il vit encore, celui qu'ils auroient voulu atteindre, et comme vous il vivra sans cesse dans nos cœurs.

La puissance d'un peuple, à jamais célèbre, est entre vos mains; il vous a transmis la justice, la force; montrés dans cette circonstance l'énergie et la fermeté que vous n'avez jamais déployées en vain. Fermes à votre poste, lancés du haut de la Montagne ces tonnères foudroyans, capables de faire rentrer dans la poussière tous ces individus qui voudroient lutter d'autorités. Qu'ils apprennent qu'il n'en est qu'une, la *Convention nationale*.

Nous vous jurons de ne tenir qu'à elle, de n'obéir qu'à elle, et de n'exécuter que ce qui peut être conforme à ses décrets. Puisse Tallien être assez fort pour entendre nos sermens; il en fut plus d'une fois témoin dans le département que nous habitons. Ils nous trouvera toujours républicains, toujours ne faisant qu'un, toujours indivisibles.

Salut et fraternité.

CULIEPVRE, président.

### 42

La société populaire de Fontenay-le-Peuple, département de la Vendée, déclare à la Convention nationale qu'elle ne reconnoîtra jamais d'autre point central que la Convention même, la félicite d'avoir remplacé la terreur par la justice, et l'as-

(57) P.-V., XLVII, 12. *Bull.*, 25 vend. (suppl.).

(58) P.-V., XLVII, 13. *Bull.*, 25 vend. (suppl. 2).

(59) P.-V., XLVII, 13. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(60) P.-V., XLVII, 13. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(61) C 322, pl. 1352, p. 4.

**sure qu'elle saura terrasser l'aristocratie et le fédéralisme, s'ils osoient paroître.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (62).**

[*La société populaire de Fontenay-le-Peuple à la Convention nationale, du 3ème jour s.-c. an II*] (63)

Législateurs,

Le peuple n'a confié ses intérêts qu'à ses représentans, il n'appartient qu'à la représentation nationale de parler au nom du peuple et d'exprimer sa volonté.

Il n'existe et ne peut exister pour tous les vrais amis de la république qu'un seul point central, ce point est la Convention elle-même.

Que l'intrigue s'agite, que l'orage gronde, les principes que nous venons de professer resteront immuables et par eux et par vous, l'orage sera éloigné et l'intrigue déjouée.

Nous rejetterons avec horreur ces manœuvres criminelles par lesquelles l'on pourrait tenter de vous égarer sur l'opinion publique.

En remplaçant par la justice le système de terreur qu'une faction impie avait introduit, le gouvernement révolutionnaire n'a rien perdu parmi nous de son activité ni de son énergie; et si dans notre sein l'aristocratie ou le modérantisme osaient jamais paraître, nous aurions assés de courage et de moyens pour les terrasser.

LA DOUESPE, *président*,  
GAULY, DENTE, VERNAISSON, *secrétaires*.

### 43

**Le citoyen Jusserand, le jeune, fait passer à la Convention une somme de 12 L en assignats, provenant de la valeur d'une couverture qu'a fournie, pour l'armée de l'Ouest, le citoyen Pez-Monveillé, de la commune d'Issoudun [Indre].**

**Mention honorable, insertion au bulletin (64).**

[*Le citoyen Jusserand le jeune au président de la Convention nationale, du 4ème jour s.-c. an II*] (65)

Citoyen,

Je te fais passer ci-joint une somme de douze livres en assignats provenant de la valeur d'une couverture qu'a fournie pour l'armée de l'ouest,

(62) P.-V., XLVII, 13. *Bull.*, 17 vend.; *Ann. Patr.*, n° 646; *C. Eg.*, n° 782; *M. U.*, XLIV, 281.

(63) C 322, pl. 1252, p. 3.

(64) P.-V., XLVII, 14. *Bull.*, 25 vend. (suppl. 2).

(65) C 321, pl. 1341, p. 20.

le citoyen Pez-Monveillé de la commune et district d'Issoudun, département de l'Indre, dont il fait don à la Patrie.

Salut et fraternité.

JUSSERAND le jeune.

### 44

**Les administrateurs du district de Mortagne, département de l'Orne, informent la Convention nationale que des biens d'émigrés, estimés 138 155 L, ont été vendus 369 764 L pendant la dernière décade de fructidor.**

**Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances, section de l'aliénation (66).**

### 45

**L'agent national du district de Benfeld [Bas-Rhin] informe la Convention nationale que les citoyens composant la société populaire de cette commune, viennent de déposer, sur l'autel de la patrie, la somme de 2 910 L pour la construction d'un vaisseau de ligne; cette somme, dit-il, a été envoyée au département de Bas-Rhin, et versée dans les mains du payeur.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (67).**

[*L'agent national du district de Benfeld à la Convention nationale, de Schlestatt, le 3ème jour s.-c.*] (68)

Les sans-culottes qui composent la société populaire de cette commune viennent de déposer sur l'autel de la patrie la somme de 2 910 L pour la construction d'un vaisseau de ligne. Cette somme a été envoyée au département du Bas-Rhin, où elle a été versée entre les mains du payeur;

La République une et indivisible, la destruction de nos ennemis : voilà les devises de la société populaire de cette commune.

Vive la Convention nationale! Salut et fraternité.

STAUMI.

### 46

**La société populaire de Verberon, département de la Lozère, félicite la Conven-**

(66) P.-V., XLVII, 14. *Bull.*, 24 vend. (suppl. 2).

(67) P.-V., XLVII, 14. *Bull.*, 17 vend. (suppl.).

(68) C 321, pl. 1341, p. 19.